

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1198**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu issu des parcelles cadastrées EM 191 et 193 et d'un volume d'air issu de la parcelle cadastrée EM 212 appartenant à la société SwissLife situés 1 boulevard Vivier Merle

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Michaël Maire

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1198**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu issu des parcelles cadastrées EM 191 et 193 et d'un volume d'air issu de la parcelle cadastrée EM 212 appartenant à la société SwissLife situés 1 boulevard Vivier Merle

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte****1° - Description du projet Lyon Part-Dieu**

La Métropole de Lyon a initié, en 2009, un vaste projet urbain devant conduire à la transformation et au développement du quartier de la Part-Dieu.

Ce projet comprend, en particulier, la réalisation, tant par des opérateurs publics que par des opérateurs privés :

- d'importants travaux de restructuration et d'extension de la gare de Lyon Part-Dieu, également dénommé pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu,
- de nouveaux aménagements et de nouvelles constructions, tant en infrastructure qu'en superstructure, aux abords immédiats de la gare, après démolition d'une partie de l'existant,
- de travaux de rénovation, de restructuration et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu,
- le réaménagement des abords, accès et espaces publics environnants le centre commercial et la gare.

**2° - Contexte opérationnel**

La Métropole a décidé que la réalisation du projet urbain d'initiative publique, comprenant la transformation, la rénovation et le développement du quartier de la Part-Dieu, se ferait, notamment, dans le cadre opérationnel d'une ZAC dénommée Part-Dieu Ouest.

Par arrêté préfectoral n° 69-2017-09-28-001 du 28 septembre 2017, le projet de restructuration et de réaménagement des espaces publics et infrastructures sur la partie ouest du PEM Part-Dieu a été déclaré d'utilité publique.

À cet effet, la Métropole a approuvé le bilan de la concertation préalable et la création de la ZAC Part-Dieu Ouest par délibération du Conseil n° 2015-0917 du 10 décembre 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0918 du 10 décembre 2015, la Métropole a concédé l'aménagement de cette ZAC à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu.

La concession, consentie à la SPL Lyon Part-Dieu, comprend tant le périmètre compris dans la ZAC Part-Dieu Ouest que le périmètre hors ZAC, qui se situe dans la continuité du secteur géographique couvert par la ZAC Part-Dieu Ouest et dans lequel des actions d'aménagement nécessaires au territoire du projet Part-Dieu seront réalisées.

Par délibération du Conseil n° 2017-1915 du 10 avril 2017, il a été approuvé le programme des équipements publics définitif de la ZAC et, par délibération n° 2021-0716 du 27 septembre 2021, il a été approuvé un programme des équipements publics modificatifs pour la ZAC.

### 3° - État de la réalisation du projet

La SPL Lyon Part-Dieu, structure opérationnelle de la Métropole et de la Ville de Lyon sur le projet urbain de la Part-Dieu, porte un projet d'aménagement de voirie qui impacte le foncier de la société SwissLife. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la requalification des espaces publics et infrastructures du quartier, notamment sur le Boulevard Vivier-Merle.

Dans le cadre de la requalification du boulevard Vivier-Merle, la Métropole doit procéder à l'acquisition d'une bande de terrain appartenant actuellement à la société SwissLife.

L'emprise de terrain, objet des présentes, est comprise dans le périmètre de la ZAC Part-Dieu Ouest.

### II - Désignation des biens acquis

Par la présente délibération, la Métropole se propose ainsi d'acquérir une surface de terrain nu issue des parcelles EM 191 et 193 et un volume d'air issu de la parcelle EM 212 situées boulevard Vivier-Merle à Lyon 3ème.

Cette emprise est comprise dans l'emplacement réservé de voirie n° 72 inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole.

### III - Conditions de l'acquisition

La société SwissLife cédera, à la Métropole, une emprise de 253 m<sup>2</sup> issus des parcelles EM 191 et 193 et un volume d'air issu de la parcelle EM 212, libre de toute occupation, au prix de 18 975 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA au taux de 20 % soit 3 795 €, soit 22 700 TTC, hors frais de notaire.

Selon l'accord entre les parties, le paiement interviendra le jour de la signature de l'acte authentique. Les frais liés à l'acte de vente, notamment les frais de notaire, seront à la charge exclusive de la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 12 mai 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'acquisition par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 18 975 € HT, auquel il convient d'ajouter le montant de la TVA au taux de 20 % de 3 795 €, soit un montant de 22 770 € TTC, d'un terrain nu et d'un volume d'air issus des parcelles cadastrées EM 191, 193 et 212 d'une superficie de 253 m<sup>2</sup>, situés boulevard Vivier-Merle à Lyon 3ème, appartenant la société SwissLife dans le cadre du développement du quartier de la Part-Dieu.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06-Aménagements urbains individualisée le 13 décembre 2021 pour un montant de 27 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P06O2744.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - opération n° 0P06O2744 pour un montant de 22 770 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-285077-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---